

# Plan de déplacement.

## Les zones d'activités s'engagent

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les entreprises des Bouches-du-Rhône de plus de 250 salariés sont contraintes de réaliser un Plan de déplacements entreprise. Plusieurs zones industrielles et pôles d'activités du département s'engagent librement sur la même voie.

Dix-huit mois. C'est le délai dont disposent encore les 93 entreprises des Bouches-du-Rhône faisant travailler plus de 250 salariés sur le même site. D'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2010, qu'elles soient publiques ou privées, elles devront avoir élaboré et mis en œuvre un Plan de déplacements entreprise (PDE).

Pourquoi? Parce que le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), approuvé par le préfet en août 2006, leur impose de participer à la lutte contre la pollution atmosphérique.

Comment? En incitant leurs employés « autosolistes » à covoiturer, marcher, faire du vélo, prendre le bus, le tramway ou le métro. Dix-huit mois après l'entrée en vigueur du PPA, seules onze entreprises auraient satisfait leur obligation réglementaire, parmi lesquelles les Hôpitaux de Marseille, le CEA Cadarache, France Telecom, EDF, ou encore Eurocopter.

Huit seraient actuellement en phase « diagnostic » et dix-huit en « pré diagnostic », dont sept sont accompagnées par la Chambre de commerce et d'industrie Marseille-Provence, qui s'est positionnée comme guichet unique sur le sujet. Il faut en effet compter une année pour déployer un PDE. Car il ne s'agit pas seulement de négocier

des tarifs avec la RTM ou de cotiser à la plateforme de covoiturage de l'Automobile Club d'Aix.

Le PDE implique avant tout concertation, sensibilisation, et adhésion du personnel. Et tout cela prend du temps, et coûte de l'argent. La CCIM-P estime ainsi l'implication du chef de projet « entre deux et trois jours par mois ».

Côté budget, « il oscille entre 20 et 30.000 € », évalue Marie-Hélène Chapel, du cabinet d'études MHC Conseil, spécialisé en déplacements.

L'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) verse bien des aides financières aux entreprises qui se lancent dans un PDE, mais seulement à celles qui n'y sont pas obligées.

### L'un n'exclut pas l'autre

Quant aux 56 autres... Elles pourraient profiter du concours des zones industrielles et pôles d'activités. Encouragées par l'Ademe et la CCIM-P, Les Paluds, Rousset, la Pioline, la Duranne, la Pichaury, les Milles ou Eguilles réfléchissent au développement de Plan de déplacements interentreprises (PDIE).

Le cas échéant, en s'insérant dans une telle démarche collective, les 56 pourraient satisfaire leur obliga-



● Il ne reste plus que 18 mois aux entreprises de plus de 250 salariés pour mettre en place un PDE. (Photo D.Gz.)

tion, comme le prévoit le PPA. « Les zones ne sont pas là pour les aider à se substituer au PDA, et les PDIE ne leur feront pas faire l'économie d'un PDE. L'un n'exclut pas l'autre, leur obligation reste entière », tempère Christine Fabre, la

présidente de la Maison PME/PMI et ZA de la CCIM-P.

Egalement présidente du Groupement des Industriels de la Haute Vallée de l'Arc, elle a engagé les 60 adhérents du Gihva (Groupement des industriels de la Haute

Vallée de l'Arc) sur la voie d'un PDIE à l'échelle de la zone de Rousset. St Microelectronics et Atmel, qui emploient respectivement 2.800 et 1.440 salariés sur place, sont associées à la démarche. « Les grandes entreprises sont là

pour apporter, pas pour récupérer, précise Christine Fabre. Ensemble, nous allons pouvoir faire jouer les synergies et le PDIE sera plus efficient que leurs PDE, car il concernera davantage de salariés ».

Geoffrey Dirat

## EDF. Laisser la voiture au garage

Depuis janvier dernier, les 3.000 agents marseillais d'EDF sont incités à prendre les transports en commun ou à covoiturer.

La Délégation régionale d'EDF s'est engagée dans une « démarche PDE » en juin 2006. Elle concerne ses trois sites marseillais (Vitton, Allar et Joliette) qui regroupent près de 3.000 agents. « C'est un travail de longue haleine, nous avons mis une grosse année pour aboutir », signale Marie-Isabelle Fernandez, la responsable développement durable de la Délégation. Au départ, une première expérience pilote a été menée au sein d'une unité de l'avenue Vitton. « Nous nous sommes attachés aux aspects sociaux de la démarche en travaillant la procédure à mettre en place en interne, la concertation et l'état des lieux », explique la chargée de mission. Un réseau de correspondants s'est ensuite occupé de dupliquer l'expérience sur chacun des sites, avec une particularité pour celui de la rue Allar,



● Sur le site de la rue Allar, 25% des agents adhèrent au PDE.

à l'époque en chantier.

« Sur ce bâtiment construit selon la norme HQE [Haute qualité environnementale, ndlr], nous voulions que le PDE soit opérationnel dès l'emménagement des 600 employés », souligne Marie-Isabelle Fernandez.

Un an avant qu'ils n'occupent leurs futurs locaux, ils ont donc été sondés sur leurs intentions de trajets domicile-travail.

### Une tonne de CO<sup>2</sup> par agent

Comme les 2.400 autres agents de la Délégation Paca sur Marseille, ils bénéficient d'une réduction de 50 % sur les abonnements de transport collectif (10 % pris en charge par EDF, 40 % consentis par la RTM par exemple). Ils sont aussi incités au covoiturage et régulièrement sensibilisés sur les alternatives à "l'autosolisme".

Côté management, la direction encourage les conférences téléphoniques et les visioconférences en lieu et place des réunions physiques, gourmandes en déplacements. Les commerciaux sont également invités à moins rouler. Enfin, EDF va progressivement remplacer son parc automobile par des véhicules propres, au gaz naturel et électriques.

En cinq mois d'existence, le PDE a déjà suscité l'adhésion de 25 % des agents de la rue Allar. Un premier bilan « largement positif », selon Marie-Isabelle Fernandez, car « il y a toute une culture à modifier » observe-t-elle en insistant sur « l'animation prégnante » qu'implique cette politique de changement. Deux nouvelles études vont ainsi être lancées : l'une sur le vélo, pour évaluer son risque accidentogène, l'autre, plus sociologique, afin d'identifier les freins au covoiturage. En attendant, dès cette année, chaque agent aura consommé une tonne d'équivalent CO<sup>2</sup> en moins grâce au PDE.

G.D.

### Trois questions à...

## Marie-Hélène Chapel.

### Un vrai projet de développement durable...

Fondatrice de MHC conseil, un cabinet d'études spécialisé dans la gestion des déplacements, Marie-Hélène Chapel a accompagné la mise en œuvre d'une cinquantaine de PDE ces quatre dernières années.

#### Concrètement, qu'est-ce qu'un PDE?

Selon la définition de l'Ademe, c'est une démarche, globale et intégrée, d'analyse et d'optimisation de l'ensemble des déplacements générés par une entreprise, en favorisant des modes de transport plus respectueux de l'environnement. Dans les faits, c'est avant tout un projet de management qui repose sur le processus de l'engagement. Du salarié au patron, tout le monde doit se sentir concerné, seul moyen pour que chacun s'approprie le projet. Concrètement,



● Marie-Hélène Chapel, du cabinet MHC conseil.

l'idée est de débattre dans l'entreprise afin de construire collectivement une alternative à la voiture. Il ne s'agit pas seulement de trou-

ver des solutions, car l'objectif n'est pas l'endroit où on va, mais le chemin que l'on emprunte.

#### Quels bénéfices l'entreprise peut-elle en retirer?

Le PDE est un vrai projet de développement durable, au sens où il poursuit plusieurs objectifs. Il a un impact financier, pour l'entreprise et ses employés, car il permet d'optimiser et de réduire les coûts de transports. Sur un plan social, il favorise le dialogue entre le personnel, les partenaires sociaux et la direction, sur des sujets qui sortent du champ de l'entreprise. Le PDE a également un impact sur la santé et la sécurité des salariés, moins stressés et moins fatigués, et donc plus productifs lorsqu'ils ne prennent pas leur voiture. Enfin, ils participent à la lutte contre le réchauf-

fement climatique et la pollution atmosphérique dont la voiture est l'une des principales causes.

#### Quel regard portez-vous sur les plans de déplacements interentreprises?

Les PDIE présentent des avantages, notamment en terme de coûts, puisque ceux-ci sont mutualisés. Ils permettent aussi de mettre en œuvre des solutions globales, plus efficaces aux yeux des collectivités et autorités organisatrices des transports publics. S'ils constituent de vraies solutions, plus efficaces, les PDIE nient cependant la dimension managériale des PDE. Ils sont à la fois l'affaire de tous et de personne, alors que la notion d'engagement est primordiale dans les PDE.

Propos recueillis par G.D.